

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
2^e ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2026, 2027 ET 2028

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Charlemagne, préparé par la firme LBP Évaluateurs agréés, pour l'année 2027, sera en vigueur pour son deuxième exercice financier et a été déposé au bureau du Greffe le 2 septembre 2026.

Toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture de bureau de l'hôtel de ville situé au 201-2, boulevard Céline-Dion.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Toute demande de révision, pour être recevable, doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Ville de Charlemagne
201-2, boulevard Céline-Dion
Charlemagne, (Québec) J5Z 0G2

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée du montant établi par le règlement municipal en vigueur et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Charlemagne ce 4 septembre 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 4 septembre 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 4 septembre 2026.

Donné à Charlemagne ce 4 septembre 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière